

Compte rendu de Conseil Communautaire
du 13 avril 2021

Présents

BEAUMONT SUR GROSNE

BISSY SOUS UXELLES

BOYER

BRESSE SUR GROSNE

CHAMPAGNY SOUS UXELLES

CHAPAIZE

CORMATIN

LA CHAPELLE DE BRAGNY

CURTIL SOUS BURNAND

GIGNY SUR SAONE

JUGY

LAIVES

LALHEUE

MALAY

MONTCEAUX RAGNY

NANTON

SAINT AMBREUIL

SAINT CYR

SAVIGNY SUR GROSNE

SENNECEY LE GRAND

VERS

Monsieur Laurent GINETTI

Madame Michelle PEPE

Monsieur Jean-Paul BONTEMPS

Monsieur Marc MONNOT

Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE

Monsieur Jean-Michel COGNARD

Monsieur Jean-François BORDET

Madame Leslie HOELLARD

Monsieur Bernard PILLA

Monsieur Albert AMBOISE

Monsieur Michel FOUBERT

Monsieur Pascal LABARBE

Monsieur Jean-Claude BECOUSSE

Madame Virginie PROST

Monsieur Philippe DURIAUX

Monsieur Christian CRETIN

Monsieur Claude PELLETIER

Monsieur Christian DUGUE (arrivée juste avant le vote des BP)

Madame Véronique DAUBY

Madame Marie-Laure BROCHOT

Monsieur Christian PROTET

Madame Martine PERRAT

Monsieur Jean-François PELLETIER

Madame Florence MARCEAU

Monsieur Pierre GAUDILLIERE

Madame Patricia BROUZET

Madame Stéphanie BELLOT

Monsieur Jean-Marc GAUDILLER

Excusés :

BOYER

LA CHAPELLE DE BRAGNY

ETRIGNY

MANCEY

NANTON

SENNECEY LE GRAND

Monsieur Jérôme CLEMENT (pouvoir Jean-Paul BONTEMPS)

Monsieur Didier CADENEL (pouvoir Bernard PILLA)

Monsieur Nicolas FOURNIER (pouvoir Marc MONNOT)

Monsieur Eric VILLEVIÈRE (pouvoir Jean-Claude BECOUSSE)

Monsieur Denis GILLOZ (pouvoir Véronique DAUBY)

Madame Carole PLISSONNIER (pouvoir Florence MARCEAU)

Monsieur Alain DIETRE (pouvoir Albert AMBOISE)

Monsieur Didier RAVET (pouvoir Christian PROTET)

Monsieur Éric MATHIEU (pouvoir J-François BORDET)

Madame Noëlle VILLEROT (pouvoir Stéphanie BELLOT)

Monsieur Jean-Pierre POISOT (pouvoir Pierre GAUDILLIERE)

Madame Isabelle MENELOT (pouvoir Patricia BROUZET)

Le Président rappelle aux délégués, compte tenu des conditions sanitaires actuelles et l'état d'urgence national déclenché, que ce conseil se déroule à huis clos.

La séance est ouverte à 18h00.

Le Président remercie les délégués de leur présence à ce conseil et remercie également les secrétaires de séance pour la diligence dont ils font preuve dans la relecture des comptes-rendus.

Sont désignés comme secrétaires de séance :

Madame Véronique DAUBY et Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE

Le Président demande aux Délégués s'ils ont des remarques concernant le compte-rendu du 30 mars 2021.

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président demande aux délégués la possibilité d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- DECHETS :

Il faudrait se prononcer sur un groupement de commande avec la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise (CCSCC), de bornes nécessaires pour la collecte des masques jetables, usagés. La commande groupée est gérée par la CCSCC. La part de notre Communauté de Communes concerne l'achat de **25 bornes pour un montant total de 720,00 € TTC.**

Autoriser le Président à participer à cette commande groupée puis pouvoir rembourser la CCSCC.

Le Conseil accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

I. VOTE DES TAUX

Le Président propose au Conseil, comme cela avait été évoqué lors de la réunion de bureau, de maintenir les taux d'imposition pour l'exercice 2021. Il rappelle aux communes qu'un soutien financier sera versé par la Communauté de Communes dans le cadre du pacte financier (reversement du FPIC Intercommunal) uniquement si les communes n'augmentent pas leurs impôts.

Il présente l'état 1259 pour l'exercice 2021 faisant apparaître les taux.

En fonction de quoi il est proposé de maintenir les taux suivants.

Taxe sur foncier bâti : 2.42%

Taxe sur foncier non bâti : 7.77%

Taux CFE : 24.75%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De ne pas augmenter la fiscalité
- D'approuver ces taux d'imposition pour l'année 2021.

Arrivée de Monsieur Christian DUGUE.

II. BUDGETS PRIMITIFS 2021

Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qu'ils ont tous été destinataires des projets des 7 budgets primitifs 2021 et rappelle que les affectations de résultats ont été votées lors du précédent conseil. Il remercie les chefs de services et les vice-Présidents pour leur implication dans le cadre de l'élaboration de ces budgets.

Le Président et les Vice-Présidents présentent la synthèse de leurs budgets respectifs et proposent au Conseil Communautaire de poser toutes les questions souhaitées pour la bonne compréhension et analyse de ces documents budgétaires.

a. Budget Général

Le Conseil prend acte des grandes lignes de ce budget primitif 2021 qui s'équilibre ainsi :

Section d'investissement : 1 547 275,26 €

Section de fonctionnement : 5 895 073,76 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve ce budget primitif 2021

b. Budget Déchets

Le Conseil prend acte des grandes lignes de ce budget primitif 2021 qui s'équilibre ainsi :

Section d'investissement : 93 105 €

Section de fonctionnement : 1 368 377 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve ce budget primitif 2021

c. Budget Santé

Le Conseil prend acte des grandes lignes de ce budget primitif 2021 qui s'équilibre ainsi :

Section d'investissement : 93 789 €

Section de fonctionnement : 145 900 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve ce budget primitif 2021

d. Budget SPANC

Le Conseil prend acte des grandes lignes de ce budget primitif 2021 qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 55 179,51 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve ce budget primitif 2021

e. Budget ZA Echo Parc

Le Conseil prend acte des grandes lignes de ce budget primitif 2021 qui s'équilibre ainsi :

Section d'investissement : 3 821 076,52 €

Section de fonctionnement : 3 768 448,13 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve ce budget primitif 2021

f. Budget ZA La Croisette

Le Conseil prend acte des grandes lignes de ce budget primitif 2021 qui s'équilibre ainsi :

Section d'investissement : 189 718,66 €

Section de fonctionnement : 114 095,10 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve ce budget primitif 2021

g. Budget Assainissement

Le Conseil prend acte des grandes lignes de ce budget primitif 2021 qui s'équilibre ainsi :

Section d'investissement : 4 763 374,24 €

Section de fonctionnement : 1 833 000,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve ce budget primitif 2021

III. ZA ECHO PARC

a. Devis géomètre pour bornage

Le Président donne la parole à Madame Florence MARCEAU, Vice-Présidente, qui rappelle au Conseil la nécessité de diligenter un géomètre-expert afin de procéder aux travaux de bornage de la zone d'activité Echo Parc nécessaire au démarrage des travaux d'aménagement ; il présente le devis du cabinet Branly, d'un montant de 1 536,00€ TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accepter cette proposition
- d'autoriser le Président à signer ce devis et commander les travaux.

b. Choix du coordonnateur SPS

Le Président donne la parole à Madame Florence MARCEAU, Vice-Présidente, qui informe le Conseil que dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité, il est nécessaire que le maître d'œuvre soit accompagné d'un coordonnateur SPS. Après consultation de 4 cabinets spécialisés, le Président donne lecture des offres proposées.

Après réflexion et analyse des offres, le Président propose au Conseil de retenir l'offre du cabinet Alpes Contrôles pour la mission SPS d'un montant de 2 610 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter les propositions du Président
- D'autoriser le Président à signer le contrat de mission SPS avec le cabinet ALPES CONTROLE.

IV. MUTUALISATION

a. Groupement de commande matériel informatique

Le Président donne la parole à Madame Marie-Laure BROCHOT, Vice-Présidente en charge de la mutualisation, qui informe les délégués que la Région Bourgogne Franche Comté a mis en place un fonds en faveur du développement de la transformation numérique des collectivités qui vise à les aider à s'équiper, à maîtriser et sécuriser leurs données et à développer des nouveaux services numériques.

L'aide forfaitaire, plafonnée à un maximum de 2 500€ (pack 1 : 1000€ ; pack 2 : 500€ ; pack 3 : 1000€), concernant la mise à niveau de l'équipement numérique pour les communes de moins de 1 000 habitants, est conditionnée par

- une demande groupée qui doit se faire à l'échelle de l'EPCI
- la participation à minima de 50% des communes de l'EPCI, compatibles.

Elle propose donc au Conseil, dans un 1^{er} temps, de solliciter l'aide financière de la Région.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à solliciter l'aide de la Région

V. ASSAINISSEMENT

a. Demande de financement à l'agence de l'eau RMC

Le Président donne la parole à Jean-François BORDET, Vice-Président, qui présente les travaux à réaliser sur la commune de Nanton - Sully.

Il s'agit de poser un réseau séparatif rues Albert Chapot et du Calvaire. Les travaux ont été estimés à 208 333,33 € HT soit 250 000 € TTC et sont classés en priorité 1 du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie d'assainissement collectif de la communauté de communes Entre Saône et Grosne émis lors de sa réunion du 25 mars 2021,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** le projet à Nanton Sully pour un montant de 208 333,33 € HT soit 250 000 € TTC,
- **Donne** pouvoir au Président pour en poursuivre l'exécution conformément aux lois et règlements en vigueur
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires et tout acte s'y rapportant
- **Décide** d'attribuer le marché par le biais d'une consultation conformément au Code de la Commande Publique
- **Décide** de réaliser cette opération d'assainissement collectif, selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement
- **Déclare** mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement
- **Sollicite** auprès de Monsieur le Président de l'Agence de l'Eau RMC une inscription à hauteur de 208 333,33 € HT
- **Sollicite** auprès de Monsieur le Président de l'Agence de l'Eau RMC une dérogation pour débiter les travaux avant décision d'attribution définitive
- **Constata** que le financement pourrait être assuré comme suit :

Aide de l'AERMC : 208 333,33 à 50 % soit	104 166,67 €
Fonds libres de la CCESG :	104 166,67 €
- **Prend** l'engagement de constituer chaque année les ressources
- **Précise** que cette décision sera exécutoire à compter de la date d'accusé de réception de la présente délibération par le service du contrôle de légalité.

VI. DECHETS

Le Président donne la parole à Monsieur Marc MONNOT, Vice-Président en charge des déchets, qui informe le Conseil de la problématique environnementale posée par les masques jetables présents dans la nature.

Différentes sociétés ont répondu à cette problématique et nous avons travaillé avec la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise afin de réaliser une action groupée.

Les communes de notre territoire ont été sollicitées et 14 points de collecte seraient envisagés. Afin d'avoir du stock et pouvoir remplacer les bornes rapidement, nous commanderions 25 bornes à 28,80 € TTC l'unité (contenant, collecte et traitement inclus), soit 720,00 € TTC.

La commande groupée serait réalisée par la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise qui nous refacturerait ensuite nos 25 bornes.

Pour information, la collecte se fait dans des « bornes » en carton, qui sont ensuite scellées. Nous devons les regrouper et programmer ensuite un enlèvement sitôt que nous en avons suffisamment.

Les masques sont ensuite transformés en granules et réutilisés par des entreprises de plasturgie françaises.

Ces bornes pourraient servir à la fois aux usagers et également aux agents des collectivités.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le principe de cette collecte

- AUTORISE le Président à réaliser le groupement de commande avec la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise et à les rembourser selon les modalités énoncées ci-dessus.

Monsieur Marc MONNOT informe ensuite le Conseil des nombreuses et très fréquentes difficultés rencontrées avec le prestataire informatique Global Info concernant la redevance incitative et surtout ces derniers temps avec la mise à jour des nouveaux tarifs 2021 dans le logiciel AGIDE, qui a pris plus d'un mois de retard. Il propose au conseil de rompre le contrat dans les délais impartis soit dès Août 2021 pour une fin de contrat au 31 décembre 2021 et de lancer dès maintenant une nouvelle consultation. Le conseil accepte.

VII. QUESTIONS DIVERSES

a. Comptabilité - Consultation établissements financiers

Le Président informe le Conseil qu'il consultera plusieurs établissements financiers afin d'obtenir des propositions de prêts comme cela apparait sur les différents budgets primitifs.

b. *Transports scolaires* : Le Président informe que la consultation sera lancée d'ici peu afin que les marchés soient attribués dans les meilleurs délais et en tout état de cause bien en amont de la rentrée scolaire.

c. Christian PROTET informe les élus de la possibilité, en partenariat avec Orange et Emmaüs International de collecter les vieux téléphones portables dans les communes. Il informe les élus qu'il travaille sur cette possibilité avec le service environnement de la Communauté de Communes.

d. Le Président fait part au conseil qu'un porteur de projet éolien s'est manifesté auprès de la commune de Gigny sur Saône. A ce titre il donne la parole à Monsieur Michel FOUBERT, délégué communautaire de cette commune, qui fait part de multiples interrogations de la part de la population. Il précise également que Monsieur le Maire de Gigny souhaiterait qu'une réunion soit organisée avec les maires riverains et le Président de l'intercommunalité pour évoquer ce sujet-là. Monsieur Christian DUGUE rappelle que cette thématique a été évoqué lors du PADD relatif au PLUi. Le Président souligne aussi que le PADD n'est pas opposable mais que ce sujet éolien sera évoqué lors du prochain conseil communautaire.

La séance est clôturée à 19h40.